



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44630

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place faite à l'allemand au sein de l'enseignement secondaire. Les professeurs d'allemand s'alarment en effet de la désaffection qu'ils constatent pour cette langue. Cette évolution doit être étudiée attentivement : le déclin de l'apprentissage de l'allemand au profit de l'anglais est regrettable d'un point de vue culturel car il traduit une uniformisation des pratiques linguistiques et ne sera pas sans conséquences sur nos relations avec notre partenaire allemand, que des échanges scolaires nombreux contribuent à conforter et à intensifier. Un des principaux facteurs du déclin de la pratique de l'allemand par les collégiens est certainement la suppression en 1999 des classes bilingues en sixième et cinquième qui permettaient aux enfants et aux parents d'opter pour un apprentissage simultané de l'anglais et de l'allemand. Cette situation pose aussi la question de l'avenir des professeurs d'allemand qui redoutent la diminution de leurs horaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet et les initiatives qu'il pourrait prendre pour renforcer le choix de la pratique de l'allemand au collège dès la sixième.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale attache le plus grand intérêt au développement de la maîtrise des langues vivantes qui sont le gage d'une ouverture sur le monde en même temps qu'un facteur décisif d'insertion sociale et professionnelle et entend à ce titre mettre en oeuvre une véritable diversification linguistique. Cette diversification constitue une des options fortes du plan national de développement des langues vivantes que chaque recteur sera conduit à mettre en place dans son académie. L'objectif de ce plan est d'arriver à ce que dans les cinq ans, tous les élèves de sixième apprennent deux langues vivantes, l'une commencée à l'école primaire, l'autre débutée au collège. Sa mise en oeuvre donnera une place plus importante qu'aujourd'hui à la langue allemande et aux autres langues européennes. L'apprentissage entrepris à l'école primaire reposera ainsi sur une offre plus diversifiée et s'inscrira obligatoirement dans une continuité garantie au collège puis au lycée. Dans cette perspective, un effort de sensibilisation sera fait auprès des familles pour montrer tout l'intérêt d'ouvrir l'éventail des langues vivantes et de ne pas limiter systématiquement les apprentissages linguistiques à l'anglais en LV1 et à l'espagnol en LV2. Cet effort sera complété au niveau des directions régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP) à l'aide des documents édités par leurs soins sur ce sujet. Par ailleurs, pour remédier à l'affaiblissement préoccupant de la langue allemande dans notre système éducatif, il conviendra de renforcer les initiatives prises ces dernières années dans le cadre de la coopération franco-allemande, parmi lesquelles figurent le développement des sections européennes et bilingues au sein des établissements scolaires et la mise en place des programmes d'échanges d'élèves et d'enseignants entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44630

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2280

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2260